

Spécialiste des études
thermiques réglementaires et de
l'ingénierie des fluides du BTP

49 impasse des Picholines
34090 Montpellier
04 11 75 25 86
contact.rt2012@gmail.com
www.etude-thermique-rt-2012.com

Ce guide a pour but de vous donner les principaux aspects
réglementaires à respecter en fonction de votre projet :
Depuis le dépôt de permis de construire jusqu'à l'achèvement des travaux

Projet	RT applicable	Attestation pour dépôt du PC		Attestation à joindre à l'achèvement des travaux ②		
		Attestation RT2012	Attestation simplifiée	Test étanchéité	Attestation RT2012	Attestation RT2012 simplifiée
CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS/SURÉLÉVATIONS						
Construction neuve avec Srt <50m ²	RT élément par élément	Non	Oui	Non	Non	Oui
Construction neuve avec Srt >50m ²	RT2012	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Extension Maison individuelle Srt _{extension} <50m ²	RT élément par élément	Non	Oui	Non	Non	Oui
Extension Maison individuelle 50<Srt _{extension} <100m ²	RT2012	Oui ③	Non	Non	Oui	Non
Extension Maison individuelle Srt _{extension} >100m ²	RT2012	Oui	Non	Oui si possible ①	Oui	Non
Autre que maison individuelle Srt _{extension} <50m ² ou Srt _{extension} <150m ² et < 30% de la Srt des locaux existants	RT élément par élément	Non	Oui	Non	Non	Oui
Autre que maison individuelle Srt _{extension} >50m ² et > 30% de la Srt des locaux existant ou Srt _{extension} >150m ²	RT2012	Oui	Non	Non	Oui	Non
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE : RÉNOVATION ET CHANGEMENT DE DESTINATION						
Travaux sur construction avec Srt<50m ²	Néant	Non	Non	Non	Non	Non
Travaux sur construction avec 50m ² <Srt<1000m ²	RT élément par élément	Non	Non	Non	Oui	Non
Travaux sur construction avec Srt>1000m ²	Construction après 1948 coût des travaux > à 25% du coût de la construction : RT globale	Oui	Non	Non	Oui	Non
	Sinon : RT élément pas élément	Non	Non	Non	Oui	Non

Srt :

Surface habitable mesurée à l'extérieur
des murs

Attestation simplifiée :

Attestation à fournir au dépôt du permis
de construire, peut être générée
gratuitement sur le site internet du
ministère RTbatiment en renseignant les
informations administratives du projet
de construction.

① :

Test d'étanchéité à réaliser si la partie
nouvelle du bâtiment communique avec
la partie existante par une ouverture
verticale de dimensions et de forme
permettant l'installation d'un appareil de
mesure de la perméabilité type « porte
soufflante »

② :

En fin de travaux il faut faire intervenir
une entreprise d'infiltrométrie et un
diagnostiqueur ou un bureau de
contrôle en fonction du type de projet

③ :

La RT2012 impose uniquement le
respect du Bbio ; le recours à l'énergie
renouvelable n'est pas imposé, le choix
des équipements de chauffage est libre